

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

Le vieillissement en Europe

Constats et enjeux

Juin 2010

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique


Solidarité

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouglasolidarite.be

www.pouglasolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Les Cahiers de la Solidarité n° 23, Série responsabilité sociétale des entreprises et diversité, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier de la Solidarité hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, **Alimentation : circuits courts, circuits de proximité**, Série développement durable et territorial, n° 20, 2009

Charlotte Creiser, **L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique**, Série développement durable et territorial, n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, série Développement durable et territorial, n° 18, 2009

Thomas Bouvier, **Construire des villes européennes durables**, tomes I et II, Série développement durable et territorial, n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Série développement durable et territorial, n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 14, 2007

Séverine Karko, **Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives**, Série Développement durable et territorial et politique de la ville, n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, **Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres**, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, **Libéralisation des services et du secteur associatif**, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, **Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques**, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 8, 2006

Éric Vidot, **La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?** Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 7, 2006

Anne Plasman, **Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise**, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 6, 2006

Sarah Van Doosselaere, **Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts**, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 5, 2004

Anne Plasman, **Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique**, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 4, 2004

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 3, 2004

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 2, 2004

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, **La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles**, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 1, 2004

TABLE DES MATIERES

Introduction	4
I. Le vieillissement : une préoccupation européenne	5
II. Gérer l'incidence d'une population vieillissante dans l'Union européenne .	7
<i>A DE NOUVELLES DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES.....</i>	7
<i>B. DE NOUVELLES POLITIQUES A METTRE EN PLACE.....</i>	8
<i>C. CHANGER LA PERCEPTION DU VIEILLISSEMENT DANS LES SOCIETES EUROPEENNES.....</i>	8
<i>D. POUR UNE MEILLEURE COORDINATION EUROPEENNE.....</i>	8
<i>E. UN SYSTEME DE SECURITE SOCIALE EN TRANSITION.....</i>	9
<i>F. UN VERITABLE CHANGEMENT DE MODELE : LES ENJEUX DU DIALOGUE SOCIAL ET DU DIALOGUE CIVIL</i>	11
<i>G. POLITIQUES EUROPEENNES EN MATIERE DE VIEILLISSEMENT ACTIF</i>	12
Eléments de conclusion	21
Pour aller plus loin	23

Introduction

D'ici à 2030, on estime qu'environ 25% de la population européenne aura plus de 60 ans, et que 7% aura plus de 80 ans. Les prévisions indiquent que le taux de dépendance pourrait presque doubler d'ici là. En somme, on constate une augmentation aussi bien relative qu'absolue du nombre de personnes âgées en Europe. Cette situation engendre des conséquences économiques, sociales et organisationnelles importantes qui constituent autant d'enjeux pour le futur.

Deux facteurs conjoints expliquent ce phénomène : un faible taux de natalité et un allongement de l'espérance de vie (et également une amélioration de la qualité de celle-ci). L'allongement de l'espérance de vie peut tout aussi bien s'accompagner d'un allongement des années en bonne santé que d'années de maladie et de dépendance. Les conséquences du vieillissement sont donc difficiles à prédire et varient plus ou moins fortement selon les Etats membres.

Toujours est-il que les « baby-boomers » sont sur le point de prendre leur retraite, entraînant de ce fait un changement majeur par rapport à la proportion d' « actifs » sur le marché de l'emploi.

Les dépenses concernant les soins de longue durée dépendront non seulement du nombre de personnes âgées dépendantes, mais aussi de la possibilité de complémentarité de l'aide informelle ou familiale à l'aide publique.

Une adaptation des services eux-mêmes semble également nécessaire. Les services à la personne occupent une place de plus importante en Europe. Cette tendance est amenée à se renforcer à l'avenir.

Outre le fait que l'Europe devra assurer la viabilité du système des retraites, elle devra également relever trois défis majeurs relatifs au vieillissement de la population : le maintien à l'emploi des 55-65 ans ; le renforcement de la cohésion sociale pour les plus de 65 ans et la prise en charge des personnes dépendantes, qui désirent rester à leur domicile de plus en plus longtemps.

I. Le vieillissement : une préoccupation européenne

Le contexte décrit en introduction explique pourquoi la question du vieillissement est actuellement au cœur d'une réflexion menée à l'échelle européenne. Le débat sur cette thématique a été amorcé en 2008 à l'occasion d'une conférence intitulée : « solidarité intergénérationnelle, cohésion sociale et sociétés durables ». Elle a été organisée par la Présidence slovène de l'Union européenne les 27, 28 et 29 avril 2008¹.

¹ « Information from the Slovenian Presidency on the Conference on Intergenerational Solidarity for Cohesive and Sustainable Societies » (27-29 April 2008) : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/08/st10/st10318.en08.pdf>

Il s'est ensuite poursuivi au travers de diverses conférences et manifestations européennes. Citons à titre d'exemple la première journée européenne de solidarité et de coopération entre les générations, organisée le 29 avril 2009². Cette journée a permis d'établir que « La dimension de solidarité intergénérationnelle devrait être intégrée dans les principes de flexisécurité adoptés au niveau de l'UE³ et mise en œuvre dans chacune de ses quatre composantes (des arrangements contractuels flexibles et fiables, des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, des politiques de l'emploi actives et efficaces et des systèmes de sécurité sociale modernes)»⁴.

Dans le prolongement de cette réflexion, des appels ont été lancés pour organiser une année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle en 2012. Selon la Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances de la Commission européenne, une année européenne sur ce thème permettrait de renforcer la solidarité intergénérationnelle en contribuant à mettre en évidence l'apport des personnes âgées à la société et en faisant connaître des actions innovantes capables de mobiliser tout le potentiel de la génération vieillissante du baby-boom⁵.

En effet, en vue d'apporter une réponse à ces nouveaux défis, l'Union a développé ces dernières années le concept de « vieillissement actif ». Pour envisager de travailler plus longtemps, la notion de vieillissement actif implique de ne plus se heurter aux préjugés discriminants, d'actualiser et de valoriser des compétences acquises avec le temps, de pouvoir accéder à des systèmes de retraite flexibles, de se trouver non seulement en bonne santé physique et mentale mais également de pouvoir espérer vivre encore longtemps dans ces conditions. La promotion du vieillissement actif s'inscrit notamment en filigrane des deux objectifs complémentaires que l'UE poursuit :

- Le Conseil européen de Stockholm de 2001 a convenu que la moitié de la population européenne entre 55 et 64 ans devait être employée d'ici 2010 ;
- Le Conseil européen de Barcelone de 2002 a conclu qu'il faudrait réaliser, d'ici à 2010, une augmentation progressive d'environ 5 ans de l'âge effectif moyen auquel les gens s'arrêtent de travailler dans l'Union Européenne⁶.

² La solidarité entre les générations, un élément essentiel dans la gestion du vieillissement démographique. Communiqué de presse de la Commission Européenne du 29/04/2009 :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/651&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

³ « La flexisécurité peut être définie comme une stratégie intégrée visant à améliorer simultanément la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail. La flexibilité, d'une part, c'est réussir les changements (les "transitions") dans la vie: entre le système éducatif et le monde du travail, entre les emplois, entre le chômage ou l'inactivité et le travail, entre le travail et la retraite. [...] La flexibilité, c'est également celle de l'organisation du travail qui permet, avec rapidité et efficacité, de répondre à de nouveaux besoins en termes de production et de maîtriser les nouvelles compétences nécessaires, et de faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et privées.

La sécurité, d'autre part, représente bien plus que l'assurance de garder son emploi. Il s'agit de donner aux individus les compétences qui leur permettent de progresser dans leur vie professionnelle et de les aider à trouver un nouvel emploi. Il s'agit aussi de leur donner des indemnités de chômage adaptées pour faciliter les transitions. Enfin, cela inclut aussi des possibilités de formation pour tous les travailleurs (en particulier les travailleurs peu qualifiés et plus âgés). » Communication de la Commission européenne, 2008, « Vers des principes communs de flexicurité : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité », COM (2007) XXX.

⁴ « La solidarité intergénérationnelle pour la cohésion et la viabilité des sociétés – résultats de la conférence de la Présidence slovène », 2008 : http://www.mddsz.gov.si/fileadmin/mddsz.gov.si/pageuploads/dokumentj__pdf/solidarity_fr.pdf

⁵ Voir la consultation de la Commission européenne sur « La possibilité de désigner l'année 2012 comme l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle » : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=699&langId=fr&consultId=1&visib=0&furtherConsult=yes>

⁶ Communication de la Commission: "The demographic future of Europe - from challenge to opportunity" COM (2006) 571.

L'Union européenne doit également veiller à ce que la prise en charge des seniors intègre de manière efficace les différents acteurs que sont l'Etat, la société civile en charge des services à la personne et les familles qui constituent des aides plus informelles.

II. Gérer l'incidence d'une population vieillissante dans l'Union européenne

Dans l'Union européenne, la population vit de plus en plus longtemps et en meilleure santé. Cette amélioration notable constitue bien entendu une avancée positive mais engendre également de nouveaux défis économiques, budgétaires et sociaux qu'il convient de relever dans un contexte d'une récession globale⁷. Il est important de prendre en compte les cadres nationaux et leurs différences quant à la gestion du phénomène démographique actuel qu'est le vieillissement.

Modèles de prise en charge de la dépendance⁸

Social-démocrate	Conservateur-corporatiste
Droits universels et gestion par l'Etat	Droits contributifs et gestion par les partenaires sociaux
Prestation en fonction du besoin, pas de groupe-cible particulier	Prestation uniquement pour les risques reconnus et moins grand intérêt pour les personnes inactives
Famille libérée de ses obligations d'aide sociale	Responsabilité laissée aux familles, principe de subsidiarité (aide sociale résiduelle)
Ex : Danemark, Finlande - et Royaume-Uni dans une certaine mesure	Ex : Allemagne, France

Ces deux modèles sont bien sûr des idéaux-types, la plupart des États se situant entre les deux. L'intérêt ici est la mise en contexte pour la coordination des aides formelles/informelles et l'importance des responsabilités familiales selon les pays. En ce qui concerne les tendances actuelles relatives au vieillissement, on peut globalement parler d'une mise en œuvre du paradigme de l'État Social Actif, qui consiste à :

- Identifier des groupes-cibles ;
- Désengager le financement public pour les besoins légers ;
- Tenter d'améliorer la coordination de l'aide formelle/informelle ;
- Personnaliser les aides et veiller à l'« empowerment » des allocataires sociaux.

A. De nouvelles données démographiques et socioéconomiques

Compte tenu des taux de natalité attendus, de l'espérance de vie et des flux migratoires, la population actuelle de l'UE devrait rester à niveau constant, soit environ 500 millions d'habitants en 2060, mais elle sera nettement plus âgée. À partir de 2015, les décès seront plus nombreux que les naissances et la population des plus de 65 ans devrait représenter

⁷ « Une stratégie renouvelée pour relever le défi démographique de l'Union européenne ? » Quelques remarques sur la communication « ageing », publiée par la Commission européenne le 29/04/09», article du Think Tank européen Pour La Solidarité pour la veille de mai 2009.

http://www.pourlasolidarite.be/Une-strategie-renouvelee-pour?var_recherche=AGEIN?lang=fr

Pour plus d'information, consulter la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée « gérer l'incidence d'une population vieillissante dans l'UE »⁷, publiée le 29 avril 2009, présente les incidences économiques et budgétaires du vieillissement de la population sur la base de nouvelles projections démographiques publiées par Eurostat.

⁸ Cf. ESPING-ANDERSEN, G., *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge: Polity Press & Princeton: Princeton University Press, 1990.

30 % de la population totale en 2060, contre 17 % en 2008. La progression la plus nette est attendue durant la période 2015–2035, au moment où la génération du baby-boom arrivera à la retraite. La proportion des plus de 80 ans devrait pratiquement tripler pour représenter 12 % du total de la population de l'UE. La diminution de la population active entraînerait également une diminution de la croissance potentielle. Enfin, les dépenses publiques liées au vieillissement augmenteraient en moyenne d'environ 4.75% du PIB d'ici à 2060 dans l'UE, sous la forme de dépenses de retraites, de soins de santé et de prise en charge à long terme.

B. De nouvelles politiques à mettre en place

Il est important de considérer le phénomène du vieillissement actif dans une perspective globale. Il faut changer les mentalités pour ne pas appréhender cette thématique uniquement sous des aspects négatifs. La stratégie européenne pour gérer le changement démographique comprend les orientations suivantes :

- Favoriser le renouveau démographique en permettant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale ;
- Promouvoir la création d'emplois plus nombreux et des vies actives plus longues et de meilleure qualité ;
- Créer une Europe plus productive, en veillant à une meilleure qualification à tous les âges ;
- Améliorer l'accueil et l'intégration des migrants en Europe, en soutenant une immigration légale aux règles claires et accompagnée d'une intégration efficace ;
- Assurer des finances publiques viables, en consolidant les budgets et en réformant les systèmes de protection sociale⁹.

C. Changer la perception du vieillissement dans les sociétés européennes

La campagne de communication européenne sur la solidarité intergénérationnelle et le vieillissement actif implique de déjouer les stéréotypes discriminants à l'encontre des plus âgés comme des plus jeunes ; stéréotypes qui constituent autant d'obstacles à l'insertion sur le marché de l'emploi. Selon l'eurobaromètre 2009 sur la solidarité intergénérationnelle, une majorité de jeunes citoyens européens (56% des personnes interrogées) pense que le maintien des plus âgés sur le marché de l'emploi jusqu'à un âge plus avancé constitue un frein à l'emploi de la jeune génération. La représentation que nos sociétés ont de la vieillesse oscille entre l'image de la respectable et bienveillante personne âgée (« mamy gâteau ») et celle du fardeau pour la collectivité.

D. Pour une meilleure coordination européenne

La Commission encourage, dans le domaine professionnel, la mise en place des politiques nécessaires pour valoriser une meilleure utilisation du capital humain. Elle a notamment pour objectif de coordonner l'échange de bonnes pratiques, de développer des synergies et de réduire les retombées négatives du vieillissement de la population. Elle accompagne les Etats membres en fixant des voies à suivre et des objectifs à atteindre, en s'adaptant aux enjeux nouveaux avec la proposition d'une nouvelle formulation de la stratégie de Lisbonne

⁹ « Vieillesse démographique et crise économique », discours de Vladimir Spidla au Forum économique de Bruxelles, 14/05/2009, Discours 05/250

après 2010, ainsi qu'une actualisation de son rapport sur la viabilité des finances publiques à long terme. Donner aujourd'hui la priorité à ces politiques aidera l'Europe à sortir renforcée de la récession actuelle et à relever les défis d'une société vieillissante. Certains Etats membre ont déjà accompli des progrès encourageants grâce à des réformes du marché du travail qui promeuvent notamment des mesures de conciliation de la vie professionnelle et privée et qui permettent aux travailleurs de plus de 50 ans de rester plus longtemps sur le marché du travail. Ces réformes concernent également l'amélioration de l'efficacité des dépenses sociales. La Commission a identifié un certain nombre d'enjeux clefs tels que la réforme des systèmes de retraites, des soins de santé et de la prise en charge des soins de longue durée. Dans le domaine des pensions par capitalisation, par exemple, la Commission entend travailler avec le Conseil pour assurer l'existence de régimes privés de retraite adéquats et durables. La Commission européenne insiste aussi sur l'amélioration des systèmes des soins de santé et de prise en charge à long terme en améliorant le rapport coût-efficacité de l'offre, notamment par l'introduction de la télésurveillance et des services de santé en ligne, parallèlement aux investissements nécessaires dans l'éducation et la recherche.

E. Un système de sécurité sociale en transition¹⁰

L'Union européenne n'a jamais acquis, malgré la volonté initiale des six membres fondateurs, la compétence institutionnelle nécessaire pour intervenir dans le domaine de la protection sociale, qui reste la « chasse gardée » des Etats membres. Selon le principe de subsidiarité, chaque Etat membre reste maître de la conception, de la gestion et du financement de son système de sécurité sociale. Un phénomène d'harmonisation, ou du moins de convergence, semble d'autant plus impossible que les systèmes de protection sociale sont très différents d'un pays à l'autre.

Cependant, l'Europe pourrait agir indirectement sur l'évolution des systèmes de protection sociale. Le vieillissement de la population met en effet en cause les systèmes de retraite par répartition, créés après-guerre. Une augmentation non maîtrisée des dépenses de retraite risque d'entraîner une hausse des déficits publics et de déstabiliser l'équilibre budgétaire. Au nom de l'Union économique et monétaire, les acteurs européens deviennent donc légitimes pour agir dans un secteur qui, normalement, échappe à leurs prérogatives. L'objectif est de faire face à la pression financière du vieillissement démographique, tout en respectant les objectifs sociaux des systèmes de retraite, pour des « pensions sûres et viables ».

¹⁰ « Pensions in Europe, European pensions: the evolution of pension policy at national and supranational level », David Natali, Observatoire social européen.

Bien que le principe de subsidiarité soit de mise, laissant encore une grande marge de manœuvre pour les États membres, l'UE dispose de plusieurs modes d'action plus ou moins contraignants pour influencer la gestion du vieillissement démographique :

Contexte de la **stratégie de Lisbonne** : vise à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, mais également à réformer le système social européen afin de lutter contre l'exclusion sociale et de parvenir à plus de cohésion sociale, ainsi qu'à une société de l'information pour tous (eEurope) ;

- **Stratégie Européenne pour l'Emploi** : échanges sur les politiques européennes dans le but de créer des emplois de meilleure qualité. L'un de ses objectifs consiste à augmenter significativement le taux d'emploi chez les travailleurs âgés¹¹.
- **Directives** : sur les services universels, sur l'égalité en matière d'emploi, sur les soins de santé transfrontaliers, etc.
- **Méthode Ouverte de Coordination (MOC)** protection sociale et inclusion sociale : processus non contraignant (autorité symbolique tout au plus), consistant dans l'échange de bonnes pratiques. Les Plans d'Action Nationaux (**PAN**) pour l'inclusion et pour l'emploi donnent un aperçu des mesures prises au niveau local. L'UE fixe les lignes directrices et la structure des PAN, afin de faciliter la comparaison, et les États membres en déterminent le contenu¹².
- **Initiative i2010** : vise à encourager le développement numérique selon 3 priorités :
 - créer un marché unique, ouvert et concurrentiel, au sein de l'UE dans le domaine des services de la société de l'information et des médias ;
 - accroître de 80% les investissements de l'UE dans la recherche relative aux technologies de l'information et des communications (TIC) ;
 - encourager la participation de tous à la société de l'information en Europe
- L'initiative i2010 comporte également un **Plan d'action** sur le thème « bien vieillir dans la société de l'information » : pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées (et en même temps, diminuer les coûts liés au vieillissement), et développer l'industrie des TIC adaptés aux personnes âgées. Le plan d'action a été mis en place pour surmonter les obstacles techniques et législatifs, pour sensibiliser et échanger des bonnes pratiques et pour développer des projets pilotes¹³.
- Initiative **EQUAL** : Contribue au développement d'une politique transnationale contre la discrimination au travail et pour la promotion de politiques en faveur de l'inclusion sociale et d'un vieillissement actif¹⁴.
- **Fonds Social Européen** : c'est l'un des fonds structurel dont le but est de promouvoir la cohésion économique et sociale. Domaines d'activité :
 - Travailleurs et nouvelles compétences ;
 - Accès à l'emploi et inclusion sociale ;
 - Education et formation ;
 - Amélioration des services publics ;
 - Lutte contre les discriminations¹⁵.

¹¹ Voir : http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/index_fr.htm

¹² PAN inclusion : http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/strategy_reports_fr.htm/
PAN emploi : http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/national_fr.htm

¹³ Pour plus d'info : <http://europa.eu/i2010>

¹⁴ Pour plus d'info : http://ec.europa.eu/employment_social/equal/index_fr.cfm

¹⁵ Voir : http://ec.europa.eu/employment_social/esf/index_fr.htm

Ce débat sur la réforme des retraites en Europe pose de nombreuses questions et met en lumière des enjeux de société fondamentaux. Ainsi, s'il est évident que l'Union européenne entend renforcer le taux d'emploi et modifier le financement de la sécurité sociale, certaines questions doivent-être posées.

Suffit-il d'allonger la durée du temps de travail pour résoudre les problèmes de financement ? Quels sont les freins à l'emploi des seniors ? Et comment prendre en compte les inégalités des conditions de travail, la pénibilité ? Les employeurs sont-ils disposés à employer plus longtemps les seniors ?

Pierre Leroutier, expert français consultant en régimes sociaux affirme par exemple que « les entreprises continueront de se séparer des personnes qui souhaitent partir avant l'âge légal de la retraite, dès lors que le cadre légal leur en laissera la possibilité. Ces départs ne s'effectueront sans doute plus sous forme de préretraites, comme on peut déjà le voir dans les récents plans sociaux. Mais les entreprises continueront de financer ces départs comme c'est déjà le cas aujourd'hui, avec en toile de fond un Etat qui n'interviendra plus dans ces financements et qui imposera des pénalités de plus en plus lourdes aux entreprises qui ne joueraient pas le jeu »¹⁶.

On le voit donc, si une réforme du système des retraites est indispensable, elle doit nécessairement être pensée de manière cohérente et durable. Il faut éviter d'instrumentaliser le débat pour reformer le système de manière hâtive.

F. Un véritable changement de modèle : les enjeux du dialogue social et du dialogue civil

Il est nécessaire d'opérer un véritable changement de paradigme en considérant le lien social comme une dynamique globale et réciproque. Dans cette perspective, les plus jeunes ne devraient pas avoir à supporter l'intégralité du coût du système de retraites de leurs aînés, mais plutôt contribuer de façon équitable à construire une société durable. Les pouvoirs publics devraient pouvoir mettre en œuvre les réformes nécessaires des systèmes de retraite et de santé afin d'alléger le poids du déficit public. Quant à la génération du baby boom, elle devrait être mieux insérée dans la vie professionnelle et publique pour mieux participer à la croissance et à la transmission de son expérience vers les générations plus jeunes. Car la solidarité, qu'elle soit intergénérationnelle ou entendue au sens large, implique l'idée d'une responsabilité commune et partagée. Elle concerne ainsi à la fois la vie professionnelle que la vie privée ou familiale.

⇒ Le dialogue social

Comme le souligne la Commission européenne : « La réalisation des objectifs stratégiques définis à Lisbonne – atteindre le plein emploi et renforcer la cohésion sociale – repose largement sur l'action des partenaires sociaux. Ils sont les mieux placés pour assurer une gestion positive du changement, permettant de concilier la flexibilité indispensable aux entreprises et la sécurité nécessaire aux salariés. Ils peuvent également apporter des

¹⁶ Y. RIVAL, « réformes des retraites : un calendrier et des enjeux », <http://www.focusrh.com/protection-sociale/retraite/a-la-une/reforme-des-retraites-un-calendrier-et-des-enjeux.html>

réponses adaptées, grâce à la diversité des modèles de relations industrielles, aux défis tels que le renforcement des qualifications, l'organisation du travail, la promotion de l'égalité des chances et le développement de politiques de vieillissement actif¹⁷ ».

⇒ **Le dialogue civil**

Le dialogue civil est également primordial dans ce contexte. En effet, la famille, les aidants informels et les organisations de la société civile qui les accompagnent jouent un rôle majeur dans le contexte du vieillissement de la population. Les familles sont par exemple considérées par les autorités publiques comme le seul lieu d'expression de la solidarité intergénérationnelle, au détriment des solidarités publiques, et ce, en particulier en ce qui concerne la prise en charge des personnes âgées dépendantes¹⁸. Pour parfaire la solidarité intergénérationnelle, il faut éviter à tout prix le désinvestissement de l'Etat vers la famille dans la prise en charge des personnes âgées¹⁹. La COFACE (Confédération des organisations familiales de l'Union européenne) souligne que « laisser les personnes âgées dépendantes à la seule charge des aidants familiaux constitue une menace pour l'inclusion sociale de ces familles (risque de pauvreté), leur santé (épuisement physique et/ou psychologique) et l'égalité entre les femmes et les hommes (les femmes demeurant largement majoritaires parmi les aidants familiaux).²⁰ » Il faut également appuyer et soutenir le renforcement des services à la personne assurés par la société civile.

G. Politiques européennes en matière de vieillissement actif

Les politiques européennes en matière de vieillissement actif visent trois groupes-cibles :

- Les 55-65 ans : ces politiques incitent les entreprises à garder les travailleurs de deuxième partie de carrière le plus longtemps possible sur le marché de l'emploi grâce à un bon dialogue social ;
- Les 65-75 ans : les politiques européennes visent le maintien d'autonomie des personnes et leur participation/inclusion sociale ; l'accent est mis sur la prévention et la personnalisation de leur parcours ;
- Les plus de 75 ans : elles ont pour objectif de gérer la dépendance des plus âgés.

⇒ **Les 55-65 ans : le dialogue social, un outil de lutte contre les discriminations liées à l'âge dans l'emploi.**

Pourquoi, alors que les travailleurs âgés étaient autrefois considérés comme une plus-value dans l'entreprise grâce à la valorisation de leur expérience, peuvent-ils être aujourd'hui perçus de façon différente ? Dans un environnement de plus en plus compétitif, les travailleurs âgés sont accusés d'être moins motivés, moins flexibles, moins capables de

¹⁷ http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/social_dialogue/c10716_fr.htm.

¹⁸ L'importance de ces acteurs est abordée de façon plus exhaustive dans le paragraphe intitulé. « Quelle prise en charge de la dépendance ? Quelle place pour les Services à la personnes en Europe ».

¹⁹ The myth of generational conflict. The family and the State in ageing societies. Edited by Sara Arber & Claudine Attias-Donfut, Routledge, ESA studies in European studies, 2000.

²⁰ COFACE, Confédération européenne des organisations familiales de l'Union européenne, Consultation sur la possibilité de désigner l'année européenne 2012 comme l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, Juin 2009.

s'adapter aux évolutions technologiques. Selon une étude de l'OCDE²¹, 50% des Français et 60% des Espagnols affirment qu'à partir de 50 ans, un travailleur ne peut plus effectuer son travail correctement. Ces conclusions démontrent qu'il est important de mettre en place des initiatives visant à lutter contre les discriminations liées à l'âge. Cette réflexion concerne aussi les régimes de « retraite » et d'assurance chômage qui encouragent les personnes à quitter plus tôt le marché du travail.

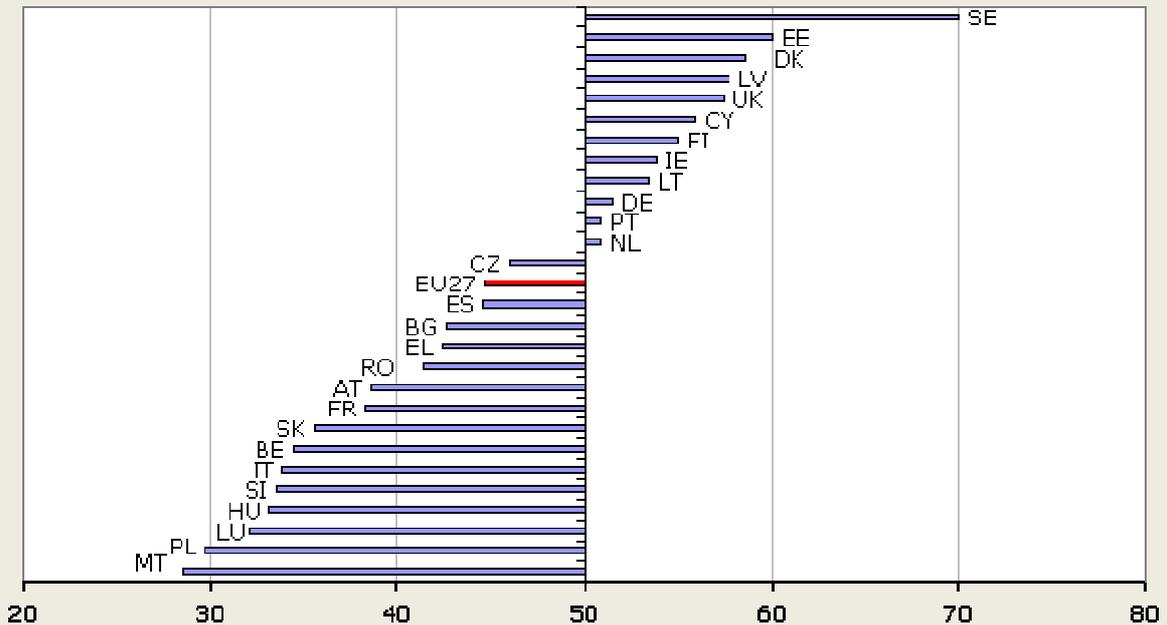
Il convient de créer un suivi spécifique de ces travailleurs et de les aider dans leur recherche d'emploi et dans leur demande de formation professionnelle. Les entreprises doivent mettre au point des politiques de ressources humaines dynamiques pour valoriser cette catégorie de salariés.

Il n'existe pas vraiment de modèle social européen unique pour résoudre les problèmes de discrimination et de taux d'emploi liés aux travailleurs âgés. Malgré les efforts de coordination européenne, force est de constater que l'approche demeure éminemment nationale dans le choix des politiques pour les travailleurs âgés.

Au-delà d'une réflexion centrée uniquement sur le marché du travail des seniors, il faut également repenser les filets de protection sociale offerts en dehors de la vie professionnelle afin d'appréhender de façon globale le problème du vieillissement actif et ses enjeux sociétaux pour une meilleure inclusion sociale.

²¹ Citée dans "Social dialogue, a tool to combat age-related discrimination in employment". Guide to best practices. AGE-IN project, sponsored by the European Commission, Employment, Social Affairs and Equal Opportunities (01 December 2007 to 30 November 2008)

Graphique 1 : Pourcentage du taux d'emploi pour les plus de 55 ans en Europe, selon une étude Eurostat 2009, publiée par EuroFund²²

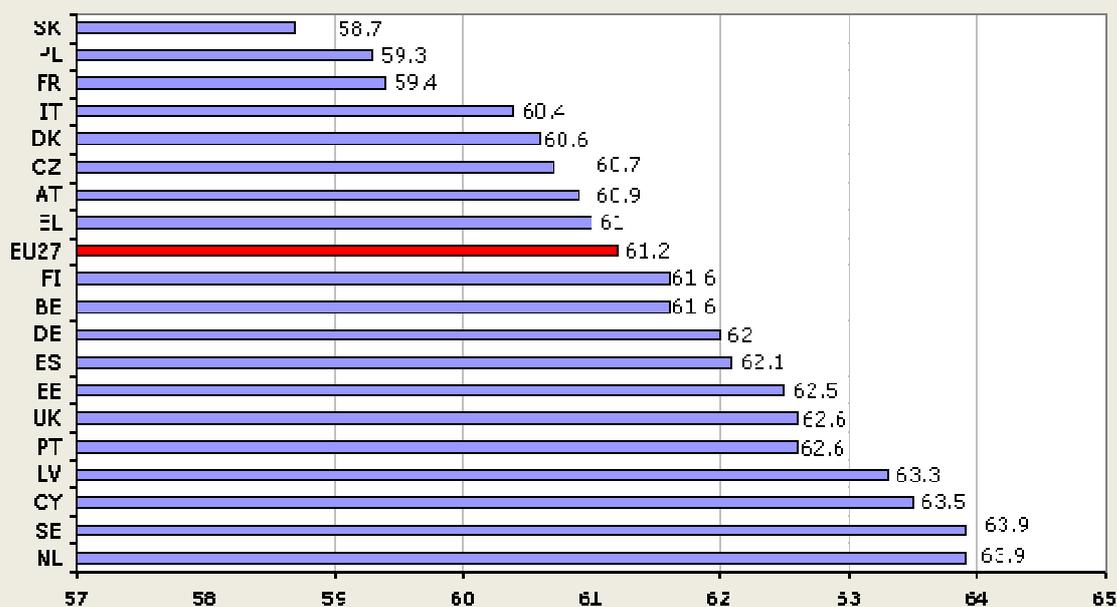


- Moyenne EU 27 : 43.5%
- Espagne : 43, 5%
- Bulgarie (BG) : 42,6 %
- France (FR) : 38.1 %
- Belgique (BE) : 32%
- Italie (IT) : 31, 5 %

Ce graphique montre que seuls douze Etats Membres (dont trois nouveaux issus de l'élargissement de 2004 : Chypre, l'Estonie et la Lettonie) ont déjà atteint les pourcentages de taux d'emploi pour les travailleurs âgés définis par la stratégie d'emploi de Stockholm. La Suède (70%), l'Estonie (60%) et le Danemark (58.6 %) présentent les taux les plus élevés, à l'inverse de Malte (28.5%), de la Pologne (29.7%) et du Luxembourg (32%).

²² http://www.eurofound.europa.eu/ewco/studies/tn0908040s/tn0908040s_2.htm
Source: Eurostat, 2009.

Graphique 2 : âge de sortie moyen du marché du travail en Europe, 2007²³



- Moyenne EU 27 : 61.2 ans
- France (FR) : 59,4 ans
- Italie (IT) : 60, 4 ans
- Belgique (BE) : 61.6 ans
- Espagne : 62.1 ans
- (Pas de données pour la Bulgarie)

L'âge moyen de sortie du marché du travail en Europe (EU 27) est 61.2 ans, avec des écarts allant de 58.7 en Slovaquie à 63.9 ans aux Pays-Bas et en Suède. Le Conseil européen de Barcelone en 2002 avait fixé l'objectif d'augmenter de cinq ans l'âge de sortie moyen du marché de travail d'ici à 2010.²⁴

²³ http://www.eurofound.europa.eu/ewco/studies/tn0908040s/tn0908040s_2.htm; Source: Eurostat, 2009.

²⁴ Vieillesse active et âge moyen de sortie du marché du travail, article de la DG emploi de la Commission européenne <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=648&langId=fr>

Le Conseil européen de Barcelone conclut "[qu'il] faudrait chercher d'ici 2010 à augmenter progressivement d'environ cinq ans l'âge moyen effectif auquel cesse, dans l'Union européenne, l'activité professionnelle. Le Conseil européen de Stockholm est convenu "de se fixer pour l'horizon 2010 l'objectif de porter à 50 % le taux d'emploi moyen dans l'UE pour la catégorie d'âge, hommes et femmes confondus, de 55 à 64 ans."

Actuellement, plus de la moitié des citoyens de l'UE ayant entre 55 et 64 ans sont inactifs. Ces dernières années, toutefois, l'emploi des travailleurs âgés a été l'une des composantes les plus dynamiques du marché du travail de l'UE, avec une augmentation de 7 points de pourcentage depuis l'an 2000. En dépit de cette récente amélioration, il convient de poursuivre [notre] action en faveur d'une prolongation de la vie active, tant que le taux d'activité des travailleurs âgés en Europe reste faible en comparaison à l'échelle internationale (réf. COM(2004) 146 final).

⇒ **Les politiques européennes envers les plus de 65 ans**

Le risque de pauvreté chez les personnes âgées (plus de 65 ans) était de 20,6 % en 2005 contre 12,2 % pour le reste de la population²⁵. En l'absence d'un système de pensions, 90 % des personnes âgées vivraient dans la pauvreté. Or, sous la pression due au manque croissant de ressources publiques, les plaidoyers en faveur d'une protection sociale plus sélective sont de plus en plus nombreux. La sécurité sociale a donc tendance à évoluer vers un système d'assistance sociale tandis que le secteur privé prend une part de plus en plus importante dans le domaine des pensions, des soins de santé et des soins aux personnes âgées. Créée dans la période des trente glorieuses, la sécurité sociale en Europe doit aujourd'hui être repensée en profondeur en fonction de ces nouveaux défis. Pour pouvoir réduire les charges sur le travail, le contrat de solidarité entre générations devrait prévoir un glissement du financement de la sécurité sociale vers d'autres sources de revenus, par exemple sur une partie des revenus provenant du précompte mobilier, de la TVA, ou encore des accises sur le tabac.

⇒ **Quelle prise en charge de la dépendance ? Quelle place pour les Services à la personne en Europe ?**

On parle de dépendance à partir du moment où les personnes éprouvent des difficultés quant à l'indépendance physique (par rapport aux soins personnels) et aux déplacements dans l'environnement habituel, l'orientation dans le temps et dans l'espace, les occupations habituelles (selon l'âge), les relations sociales, ou encore la suffisance économique.

Concernant la prise en charge de la dépendance, la Commission parle de soins de longue durée²⁶. Ceux-ci se situent à la frontière entre les services sociaux et les soins de santé et se divisent en 3 groupes :

- Les services aux personnes âgées fortement dépendantes, soignées en institutions ;
- Les services aux personnes âgées semi-dépendantes, recevant une aide locale, souvent un mélange d'aide formelle/informelle ;
- Les supports pour les aides locales.

On peut identifier différents enjeux concernant les soins de longue durée :

- Degré d'accessibilité et financement ;
- Rôle des aidants non-professionnels et les supports dont ils bénéficient ;
- Qualité et soutenabilité des services ;
- Intégration/coopération entre services sociaux et soins de santé.

Ces soins sont pris en charge soit par l'Etat, soit par la famille ou d'autres aidants informels, soit par les services d'aide à la personne (SAP) (aide plus formelle).

²⁵ J. PACOLET, Service de lutte contre la pauvreté, « la sécurité sociale, un instrument remarquable et indispensable dans la lutte contre la pauvreté ».

http://www.luttepauvrete.be/publications/10ansaccord/10ansaccord_02-1_Pacoleet_FR.pdf

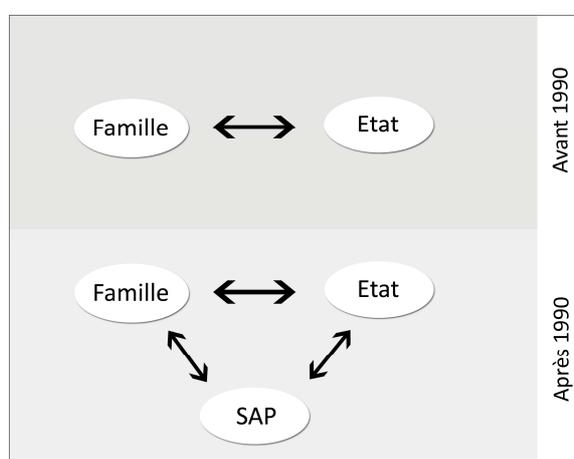
²⁶ Voir à ce sujet le rapport biennuel sur les services l'intérêt général : SEC(2008)2179/2, disponible sur <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=484&langId=en>.

Nous avons déjà évoqué le rôle de l'Etat ci-dessus lorsque nous avons abordé les systèmes de retraites. Aussi, nous attacherons nous ici à mettre en exergue le rôle primordial joué par les services à la personne et par aidants informels (les familles par exemple) dans la prise en charge de la dépendance.

A titre d'exemple, soulignons le rôle joué par les associations en France ou par les coopératives sociales en Italie.

Les services d'aide à la personne ou aidants formels²⁷

Au vu des tendances démographiques actuelles, les demandes en soins de longue durée vont aller croissant, tant au niveau formel qu'informel. En effet, depuis le début des années 90 le binôme qui prenait en charge les personnes dépendantes, formé jusque là par les familles et l'Etat, se transforme peu à peu. Si ces deux acteurs prenaient alors en charge la majorité des soins de longue durée, ils peuvent maintenant compter sur un troisième acteur : les services d'aide à la personne.



Ces services d'aide à la personne sont définis, au niveau européen, comme « des services qui, sur base d'une proximité territoriale et/ou relationnelle, répondent à des besoins, collectifs ou individuels, nouveaux ou insuffisamment rencontrés »²⁸. Conformément à la communication de la Commission européenne « Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne, les services d'intérêt général dans l'Union européenne », ils apportent une aide personnalisée pour faciliter l'inclusion des personnes dans la société et garantissent l'accomplissement de leurs droits fondamentaux. « Ces services complètent et soutiennent le rôle des familles dans les soins apportés, notamment aux plus jeunes et aux plus âgés, en incluent les personnes ayant des besoins à long terme liés à un handicap ou à un problème de santé ».

C'est dans ce contexte que l'UE reconnaît aux services d'aide à la personne un rôle de tout premier plan.

²⁷ Voir : Le Cahier de la Solidarité Hors série : « Les services à la personne en Europe », Téléchargeable sur www.pourlasolidarite.eu.

²⁸ Livre blanc de la Commission, Croissance, compétitivité, emploi (1993)

Notons que les systèmes d'aide à la personne sont de plus en plus soutenus par un système légal dans différents pays européens. Cette évolution peut s'expliquer, en partie du moins, par le fait que l'Etat délègue de plus en plus les soins, qu'il assurait autrefois, aux services d'aide à la personne et par le fait que les familles prennent de moins en moins en charge les soins de longue durée des personnes âgées. Les services d'aide à la personne sont donc amenés à jouer un rôle de plus en plus important.

Selon l'observatoire de la Caisse d'épargne en France, trois facteurs socio-économiques essentiels expliquent l'accroissement du besoin de services d'aide à la personne :

- Une moindre disponibilité des femmes de 45 à 69 ans ;
- Le développement de l'activité féminine, en particulier dans l'Europe du Sud ;
- Une augmentation des divorces après 40 ans, entraînant davantage de familles monoparentales (d'où une moindre disponibilité en termes de temps) ou recomposées (d'où un relâchement des liens belle-fille/beaux parents)

Les coûts liés aux services à la personne sont assurés tant par des ressources publiques que privées. Il existe cependant une nette et générale prédominance du financement public de l'assistance aux personnes dépendantes. Reste que la majeure partie des pays européens à recours à un système de financement mixte de la couverture de dépendance avec une combinaison de recettes publiques (impôts, cotisations) et privées (épargne/assurance).

Les Etats européens allouent des parts de plus en plus importantes de leur budget à ce secteur. Cela se traduit par des hausses de salaires et par des créations d'emploi. Le soutien aux services d'aide à la personne s'intègre donc dans deux grandes lignes politiques européennes :

- Les politiques liées à l'Emploi (le secteur des services à la personne est un secteur créateur d'emploi) ;
- Les politiques d'Inclusion sociale (les services à la personne entendent favoriser l'insertion sociale des seniors et préserver leur qualité de vie).

Le niveau de développement du marché des services à la personne dépend de deux types de facteurs :

- Les déterminants économiques et démographiques d'une part ;
- Les politiques publiques et l'évolution de la forme de l'Etat providence d'autre part.

Les aidants informels

La proportion de la population s'occupant des personnes âgées est difficile à évaluer. Cependant, pour l'UE15²⁹ on estime que ce sont essentiellement les femmes de 35–65 ans qui s'occupent des personnes âgées et que 10% d'entre-elles s'en occupent tous les jours (contre 5% d'hommes du même âge). La tendance est similaire pour les 10 nouveaux États Membres, quoique la proportion de gens (entre 18 et 64 ans) qui s'occupent des personnes âgées, au moins une fois par mois, soit beaucoup plus importante.

Notion de « **génération pivot** » : ce sont souvent des personnes ayant encore des enfants à charge et qui doivent cependant déjà assumer un soutien à une personne âgée dépendante. Cette génération subit donc une grande pression.

Mais soulignons que les aidants informels sont rarement considérés comme faisant partie du marché du travail alors même qu'ils occupent une place centrale dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Ce type de travail, n'étant ni rémunéré ni reconnu économiquement a des conséquences importantes sur la situation des aidants (surtout des femmes) qui sont alors considérés comme inactifs sur le marché de l'emploi. Ce qui peut porter préjudice à leurs possibilités de retrouver un emploi *a posteriori*.

Les réactions des pouvoirs publics varient plus ou moins fortement selon les États Membres, d'où la nécessité d'une meilleure adaptation des politiques familiales. Pour la Commission, cette adaptation recouvre 3 dimensions : plus de possibilités quant à la compensation des coûts (entraînés par la dépendance), une meilleure offre de services d'aide aux personnes dépendantes, plus de flexibilité pour l'aménagement de l'emploi.

L'UE tente donc de pousser vers une plus grande conciliation entre vie privée/professionnelle et ce avec un accent mis sur l'égalité homme/femme et l'égalité des chances.

Une question émerge de ces considérations : les aides informelles/familiales peuvent-elles être considérées comme un travail à part entière ? Plusieurs études se sont penchées sur le sujet, en s'intéressant au nombre d'heures passées à s'occuper de personnes âgées. A titre d'exemple³⁰ : au Portugal, 68,3% des personnes aidantes y passent plus de 4 heures par jour et 56,6% s'en occupent tous les jours. En Irlande, 60,3% y consacrent entre 1 et 19 heures par semaine, 13,4% entre 30 et 49 heures et 26,7% plus de 50 heures par semaine. Ces chiffres démontrent que s'occuper d'une personne âgée peut parfois prendre autant de temps (voire plus) qu'un travail à mi-temps. Et en général, plus la personne sera dépendante, plus le temps qui devra lui être consacré sera important.

Un débat nécessaire porte donc sur la possibilité de subsidier ou non ce type de travail par des aides publiques ou par des déductions fiscales. Cette question réévalue la frontière entre travail et solidarité sociale.

²⁹ COM(2007)244

³⁰ Voir à ce sujet le rapport Eurofamcare, 2004, disponible sur <http://www.uke.uni-hamburg.de/extern/eurofamcare/publikationen.php?abs=1>

La grande majorité des études sur le vieillissement concluent qu'il y a de fortes chances que les familles continuent à assumer la plus grande part de l'aide aux personnes âgées et ce probablement avec de plus en plus d'aide de professionnels parce qu'il n'est pas certain que l'État sera en mesure d'offrir autant d'aides publiques qu'aujourd'hui.

La Notion de *care*

La notion de *care* est de plus en plus souvent évoquée dans les débats relatifs à l'avenir de notre société.

Le *care* est un terme anglo-saxon que l'on peut traduire par « prendre soin », « se soucier de ». On peut définir le *care* comme l'ensemble des pratiques qui concourent à accompagner directement ou indirectement un individu dans sa vie. Il peut s'agir des chaînes de soins, des solidarités familiales et amicales, de l'attention du voisinage ou encore de l'engagement de la société.

Le *care* souligne l'importance des soins et de l'attention portés aux autres, en particulier ceux dont la vie et le bien-être dépendent d'une attention particulière, continue, quotidienne. L'éthique du *care* prend donc tout son sens dans le contexte de vieillissement des populations. Des inégalités apparaissent quand la société se défait et se détache des plus anciens, c'est pourquoi le *care* privilégie le souci de cohésion sociale à l'extension des comportements marchands.

Tout comme le vieillissement, le *care* est à la fois une dimension de la sphère privée, de l'Etat providence et des services à la personne. L'objectif est à chaque fois d'assurer une gestion saine et solidaire du vieillissement des populations.

Une question centrale dans les différentes approches du *care* est l'articulation entre l'aide familiale et l'intervention publique dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. L'introduction d'allocation monétaire pour les tâches de *care*, permet d'externaliser en partie le *care*. La place et le rôle des familles auprès du parent dépendant sont alors redéfinis par cette introduction des politiques sociales dans la sphère privée.

Le vieillissement de la population pose un défi et ouvre de nouvelles perspectives aux services publics ayant pour cible les personnes âgées dépendantes. Par exemple, il s'agit de créer de nouveaux emplois de proximité liés à l'aide à la personne tels que les services de soins infirmiers à domicile. De plus en plus de personnes âgées souhaitent rester à domicile : là encore, il faut veiller à l'articulation entre intervenants professionnels et famille dans la production de soins aux personnes.

L'allongement de la durée de vie ouvre de nouvelles perspectives et en particulier celui d'une « société du soin » qui apporterait une aide de qualité aux personnes fragilisées en assurant les soins corporels et vitaux quotidiens. Dans cette optique, les « *care givers* » exercent une lourde responsabilité qu'il s'agit de prendre en compte par une meilleure formation, une meilleure reconnaissance et une meilleure rémunération.

Eléments de conclusion

A la veille de l'année européenne 2012 sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle, l'Union européenne se situe au carrefour des générations et doit aujourd'hui faire face à trois défis d'orientation complexes.

– Premier défi, l'Union européenne a-t-elle défini quel chemin emprunter pour assurer une pérennité de l'équité intergénérationnelle, sans toutefois remettre en cause l'équité intra-générationnelle ? Comment va-t-elle assurer un équilibre économique entre les générations, sans toutefois porter atteinte au bon développement et à la cohésion sociale d'une classe générationnelle dans son ensemble ? Lors de la conférence inaugurale « Well-being 2030 Project », le Président Barroso a apporté des éléments de réponse à ces deux questions, en soulignant que la cohésion sociale entre les générations et le bien-être (au sens du bien commun défini par Bentham) reposaient sur des indicateurs différents que le PNB et la croissance économique uniquement. Il a ainsi montré la nécessité de promouvoir une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens européens, au-delà du seul objectif quantitatif du financement des retraites, pour ne donner qu'un exemple.

– Deuxième défi, l'Union dispose-t-elle d'une méthodologie adaptée pour réguler ce flux intergénérationnel ? Le discours institutionnel confond aisément deux éléments fondamentaux lorsqu'on parle de génération : la gestion du legs et la gestion des âges. Or ces deux éléments posent des questions de nature différente. La gestion du legs revient à s'interroger sur ce que nous laissons à nos enfants. Elle renvoie à des questions de dette, d'environnement, de capital laissé. Selon un conseiller du Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA), la gestion des âges renvoie, pour sa part, aux types de transfert qu'il est raisonnable d'avoir par classe d'âge³¹.

– Troisième défi dans le cheminement institutionnel : la comptabilité intergénérationnelle est souvent une comptabilité de passif et rarement d'actif. Elle identifie des dépenses et des dettes, sans s'attacher à décrire leur utilisation, ni à envisager la notion d'investissement à long terme (dans l'éducation par exemple).

Deux interrogations majeures se posent, face à ces incertitudes politiques :

- Premièrement, le problème des politiques démographiques : est-il soutenable d'encourager la natalité pour financer la sécurité sociale dans la situation socioéconomique, politique et environnementale actuelle ?
- Deuxièmement, le problème de la qualité de l'emploi des personnes de plus de cinquante ans et de celui du calcul des salaires : faut-il l'effectuer sur base de l'ancienneté et/ou de l'âge dans un environnement flexible ?

³¹ « Politiques sociales et cohésion entre les générations », Frédéric LERAIS. Commission européenne - Bureau des conseillers de politique européenne

Nouvelles questions sociales dans l'Europe en mutation. Conférence, Paris, le 12 novembre 2008
<http://www.sante.gouv.fr/drees/dossier-solsa/pdf/article2009hs01fr.pdf>

Ces questionnements et le manque d'éléments de réponse immédiats nous invitent à fonder notre réflexion sur la solidarité intergénérationnelle autour des théories inhérentes à l'économie sociale. Les organisations d'économie sociale sont par nature – par leur fonctionnement et par leur organisation – inscrites dans une logique de solidarité intergénérationnelle dont l'orientation vers le long terme défie les formes d'autonomisation individuelle par capitalisation. Les ressources produites par une génération et mises à disposition des générations futures sont des réserves inaliénables dont l'économie sociale est la garante grâce à la transmission des valeurs et des savoirs qu'elle entend faire valoir entre et à l'intérieur des générations.

Pour aller plus loin ...

LES RESSOURCES DE POUR LA SOLIDARITE

- Solidarité intergénérationnelle et vieillissement actif : changements de perception et choix de société
http://www.pourlasolidarite.eu/Solidarite-intergenerationnelle-et,11120?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- 2012, année européenne du vieillissement ?
http://www.pourlasolidarite.eu/2012-annee-europeenne-du?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- Solidarité intergénérationnelle et vieillissement actif : changements de perception et choix de société.
http://www.pourlasolidarite.eu/Solidarite-intergenerationnelle-et?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- Vieillissement et logement
http://www.pourlasolidarite.eu/Vieillissement-et-logement?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- Vieillissement de la population : que fait l'union européenne pour les personnes âgées ?
http://www.pourlasolidarite.eu/Vieillissement-de-la-population,10548?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- Vieillissement et TIC
http://www.pourlasolidarite.eu/Vieillissement-et-TIC?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- Vieillissement de la population : quelles solutions ?
http://www.pourlasolidarite.eu/Vieillissement-de-la-population?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- Vieillissement et Services à la personne en Europe
http://www.pourlasolidarite.eu/Vieillissement-et-Services-a-la?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- Publications du réseau des services à la personne
http://www.pourlasolidarite.eu/Publications-du-reseau?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- Une stratégie renouvelée pour relever le défi démographique de l'Union Européenne ? Quelques remarques sur la communication « ageing », publiée par la Commission Européenne le 29/04/09.
http://www.pourlasolidarite.eu/Une-strategie-renouvelee-pour?var_recherche=vieillissement?lang=fr
- Les Cahiers de la Solidarité : "Concilier la vie au travail et hors travail"
http://www.pourlasolidarite.eu/Les-Cahiers-de-la-Solidarite?var_recherche=vieillissement?lang=fr

UNION EUROPEENNE

- Livre vert : « *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations* » COM(2005)94, http://ec.europa.eu/employment_social/news/2005/mar/comm2005-94_fr.pdf
- Décision de la Commission du 8 juin 2007 établissant un groupe d'expert sur les questions démographiques
- « *Promouvoir la solidarité entre les générations* » COM(2007)244, http://ec.europa.eu/employment_social/news/2007/may/244_en.pdf
- « *L'avenir démographique en Europe : transformer un défi en opportunité* » COM(2006)571, http://ec.europa.eu/employment_social/news/2006/oct/demography_fr.pdf
- « *Les services d'intérêt général, y compris les services sociaux d'intérêt général: un nouvel engagement européen* » COM(2007) 725 final, http://ec.europa.eu/services_general_interest/docs/com_2007_0725_fr.pdf
- « *Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne : Les services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne* » COM(2006) 177 final, http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/com/2006/com2006_0177en01.pdf
- Rapport biennuel sur les services l'intérêt général : SEC(2008)2179/2, <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=484&langId=en>.
- Rapport du DG emplois, affaires sociales et égalité des chances : « *Long-term care in the European Union* », http://ec.europa.eu/employment_social/news/2008/apr/long_term_care_en.pdf
- Document de réflexion du DG emplois, affaires sociales et égalité des chances : « *Que peut faire l'UE pour protéger la dignité des personnes âgées et prévenir leur maltraitance ?* », Bruxelles, 2008, http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/elder_abuse_fr.htm
- « *Bien vieillir dans la société de l'information* » COM(2007)332, http://ec.europa.eu/prelex/detail_dossier_real.cfm?CL=fr&DosId=195839
- Proposition de décision du Parlement Européen et du Conseil sur « *la participation de la Communauté à un programme de recherche et développement visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées par le recours à de nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) entrepris par plusieurs États membres* », COM(2007) 329 final, http://ec.europa.eu/prelex/detail_dossier_real.cfm?CL=fr&DosId=195838
- Note Politique du programme EQUAL « *Comblent le fossé numérique* », 2007, http://ec.europa.eu/employment_social/equal/policy-briefs/etg3-bridging-digital-divide_fr.cfm
- « *Technologies de l'information et de la communication : Un thème pour la recherche et le développement dans le cadre du programme spécifique "Coopération" mettant en œuvre le septième programme-cadre (2007-2013) de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration* » Programme de travail 2007-2008, <http://cordis.europa.eu/fp7/ict/>
- « *Les TIC pour une société sans exclusion* », déclaration ministérielle approuvée à l'unanimité le 11 juin 2006 à Riga, http://ec.europa.eu/information_society/events/ict_riga_2006/doc/riga_decl_fr.pdf

- Résolution du Conseil de l'Europe sur « *la contribution des personnes âgées au développement économique et social* » adoptée au conseil EPSCO le 22 fev.2007, http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/demographic_challenge_fr.htm
- « *Accroître l'emploi des travailleurs âgés et différer la sortie du travail* » COM(2004)146, http://ec.europa.eu/employment_social/employment_analysis/docs/age_com_2004_146_fr.pdf
- Livre vert de la Commission « *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* », COM(2001) 366 final - <http://ec.europa.eu/entreprise/csr/policy.htm>

ETUDES

- Etude du DG emplois et affaires sociales : « *Europe's demographic future : facts and figures on challenges and opportunities* », 2007, http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_situation/demo_report_2007_en.pdf
- Etude du CESEP (Centre for European social and economic policy) « *Implications of demographic ageing in the enlarged EU in the domains of quality of life, health promotion and health care* », (octobre 2005), <http://www.cesep.eu>
- Rapport *Eurofamcare*, 2004, <http://www.uke.uni-hamburg.de/extern/eurofamcare/publikationen.php?abs=1>
- Etude ORSEU (Office européen de conseil, recherche et formation en relations sociales) « *La création d'emplois dans les services relationnels en France : quelles innovations en matière de gouvernance et de gestion de la main d'œuvre ? Le cas des secteurs de l'aide à domicile et de la médiation* » <http://www.orseu.com/medias/1326.pdf>
- MOULIN, M. et CASMAN, M-T., « *Migration et vieillissement* », Etude de la Fondation Roi Baudouin, 2007, www.kbs-frb.be
- Etude de la Commission : « *combattre l'exclusion sociale par des mesures politiques de promotion de l'accès aux technologie de l'information et de communication* », http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/studies_fr.htm
- Etude du DG emplois et affaires sociales « *Impacts of New Technologies and Information Society* », 2005, http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_situation/lot7_ict_summary_en.pdf
- « *Evolution of the professions and training policies in social and public housing companies in Europe* », analyse d'EURHONET (European Housing Network), mars 2008, <http://www.eurhonet.eu>
- Etude de la Fondation Roi Baudouin : « *Où vivre ensemble : étude de l'habitat à caractère intergénérationnel pour personnes âgées* », 2006 http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1614_Ou_vivre_ensemble.pdf

OUVRAGES/REVUES

- BARNAY, T. et SERMET, C. (dir.), « *Le vieillissement en Europe : aspects biologiques, économiques et sociaux* », la documentation française, Paris, 2007
- BONSANG, E., « Does informal care from children to their elderly parents substitute for formal care in Europe ? », working Paper du CREPP (Centre of research in public economics and population economics de l'Université de Liège), 2008, <http://www2.ulg.ac.be/crepp/papers/crepp-wp200801.pdf>
- CALLEGARO, L., GIACOMO, P., "Social interaction effects in an inter-generational model of informal care giving" mai 2007, http://www.dse.unive.it/fileadmin/templates/dse/wp/WP_2007/WP_DSE_Callegaro_Pasini_10_07.pdf
- ESPING-ANDERSEN, G., "The Three Worlds of Welfare Capitalism. Cambridge: Polity Press & Princeton" Princeton University Press, 1990
- OCDE « *Pour des soins de longue durée de qualité aux personnes âgées* », www.oecd.org/publications/Pol_brief
- VAN STEENBERGE, P., « *Services de proximité : un premier regard critique* », Saw-b asbl, oct. 2007, <http://www.saw-b.be/EP/2007/A0709.pdf>
- « *Libéralisation européenne des services et secteur associatif* », Cahier de la Solidarité n°9
- Compte-rendu du séminaire « *un espace public stimulant pour les relations intergénérationnelles* », organisé par la Fondation Roi Beaudouin le 27 mars 2007, http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/Verslag/Compte-rendu_du_s%C3%A9minaire_du_%2027%20mars.doc
- Revue News, Edition spéciale sur « *Le logement et le bien-être social* » – Housing plus, CECODHAS, Printemps 2004, n°14, <http://www.cecodhas.org/images/stories/publication/french%20cecodhasnewshousingplus%20-%20spring%202004.pdf>
- "Social dimension of housing in the European Union: summary" European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions <http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef0649.htm>
- « *L'Europe de l'innovation dans la formation professionnelle* » – Recueil des projets-pilotes LEONARDO 2006 <http://www.europe-education-formation.fr/docs/Leonardo/Compendium-GP-06.doc>